



DÉBAT
PUBLIC

PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR



commission
nationale du
débat public



Synthèse du compte rendu du débat public

11 mars - 31 juillet 2024

Le contexte et le déroulement du débat

UN NOUVEAU CONTEXTE NATIONAL ET EUROPÉEN POUR LES PROJETS MINIERS

Le projet de mine de lithium porté par Imerys s'inscrit dans un contexte de mesures récentes, tant sur la scène nationale qu'europpéenne, visant à décarboner l'industrie et les transports en développant l'énergie électrique et en incitant à la production de batteries.

En France, se sont succédé le Plan France 2030, la Stratégie Nationale Bas Carbone (2020), la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, et enfin la réforme du Code minier (en vigueur au 1^{er} juillet 2024).

En Europe, deux jalons sont déterminants. Le règlement européen du 19 avril 2023 annonce l'interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs en Europe à compter de 2035. Enfin, l'adoption de la législation européenne sur les matières premières critiques (18 mars 2024) porte la souveraineté énergétique sur la scène européenne.

La maîtrise des ressources du sous-sol, dont la relocalisation d'activités minières fait partie, constitue donc une nouvelle orientation stratégique, dans un contexte de dépendance aux approvisionnements étrangers. Telle que posée en débat public, cette stratégie nourrit de nombreux questionnements chez les participant.es, qui interrogent l'opportunité de relancer de

tels projets industriels sur le territoire national. Ces choix de société auraient, selon elles et eux, mérité un temps d'échange, voire un débat public, dépassant le cadre du projet EMILI. Ainsi, le débat public a-t-il traité du projet lui-même, de son ancrage territorial et environnemental, mais aussi du contexte stratégique et politique dans lequel il s'inscrit.

UN DÉBAT QUI A LARGEMENT MOBILISÉ

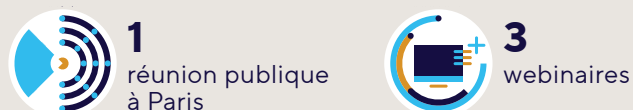
L'important retentissement médiatique suscité par le débat, à l'échelle locale comme nationale, a alimenté la dynamique de participation. On dénombre un peu plus de 500 articles de presse publiés au cours du débat, ainsi que plus de 500 000 visionnages des vidéos réalisées en partenariat avec des vidéastes sur YouTube. À cet égard, la mission d'information du débat public a tenu toutes ses promesses.

Le débat public a bénéficié d'une mobilisation considérable des habitant.es et parties prenantes de l'Allier en réunions, et un recours important aux différents outils d'expression. Dès le lancement du débat, les réunions locales ont fait salle comble, rassemblant jusqu'à 400 participant.es (et souvent plus de 100 personnes en direct sur internet) et ont souligné l'intérêt du public pour les enjeux et les impacts que pourraient générer les sites industriels du projet.

LES MODALITÉS DU DÉBAT



AUTRES MODALITÉS



Recueillir les avis



3 628

participant.es aux réunions publiques, webinaires, visites, ateliers, débats mobiles

2 413

en présentiel

1 215

en ligne



264

participant.es ayant organisé un débat autoporté sur la base du kit du débat dont

209

élèves



3 463

contributions dont

39

cahiers d'acteurs

2 871

parcours numériques « Mon avis en 10 minutes » terminés

553

contributions sur le forum en ligne (avis, questions, commentaires)

52

messages vocaux laissés sur le répondeur téléphonique du débat et versés sur la plateforme



418

réponses au questionnaire pré-débat

Informar les publics



19 043

visiteur.es sur le site internet du débat



496

téléchargements du DMO



+ de

500

articles dans la presse



7 127

abonné.es aux réseaux sociaux du débat



21

Maisons France Services ayant communiqué sur le débat auprès de leurs usager.es



219 000

dépliants diffusés



33 714

vues cumulées sur 23 vidéos publiées sur la chaîne youtube

521 000

vues sur YouTube

+ 40 M

de vues des publications du débat sur les réseaux sociaux.



43 000

sms envoyés

7

messages diffusés sur les panneaux lumineux dans les communes



8

newsletters envoyées

2 430

abonné.es à la newsletter



Les enseignements généraux du débat

Avec l'adoption d'un cadre réglementaire plus favorable aux projets industriels de la filière de la transition électrique, des questions nouvelles sont apparues. Ce débat en témoigne : les enjeux économiques et géostratégiques côtoient les questions d'opportunité, portant notamment sur les usages de la mobilité électrique et les besoins en lithium qui en découlent.

Ce débat public a pourtant permis d'élargir les sujets portés à la réflexion, en tenant compte des divergences de points de vue et de culture, et du décalage entre deux visions de la mine. Pour l'une, l'activité minière est « passéiste » et dépassée, foncièrement dangereuse et polluante. Pour l'autre, l'innovation technique permettra de la faire progresser, dans un objectif de moindre impact. En allant au-delà de ces visions respectives, en soumettant au débat contradictoire ce projet de mine de lithium, un regard d'ensemble a été porté sur le secteur minier, tant d'un point de vue technique que sociétal.

QUELLE TRAJECTOIRE POUR LA PLANIFICATION MINIÈRE EN FRANCE ?

Tel que présenté par Imerys, le projet se justifie par un besoin d'agir face aux tensions écologiques et géopolitiques globales, rendant nécessaire la sécurisation de notre approvisionnement en matières premières critiques, dont le lithium fait partie. Mais la planification des ressources du sous-sol, relativement

nouvelle à l'agenda de la transition énergétique, interroge. La demande en lithium augmente, certes, à un rythme soutenu, mais sans trajectoire claire ni balises fixant son avenir. Une part importante des publics interroge l'imbrication des enjeux, en **interpellant l'État sur sa stratégie extractive de long terme**. Pour des participant.es, ces incertitudes marquent les limites d'une politique qui n'intègre pas d'objectifs précis, et s'en remet à l'essor attendu des mobilités électriques. Ils et elles demandent des précisions sur les besoins projetés, les débouchés du lithium, l'avenir de la voiture électrique et les usages et modes de vie qu'il induit.

Le débat a également interrogé la constitution d'un projet industriel national global, qu'un grand nombre de participant.es considèrent au mieux incomplet. **Les notions de souveraineté et d'indépendance énergétique peinent à convaincre** les participant.es. Des inquiétudes apparaissent lorsqu'on considère les problématiques concrètes : forte concentration des réserves mondiales, de la production et du marché des minerais critiques, emprise de la Chine sur l'ensemble de la chaîne de production...

Ces interrogations sur le modèle global de transition et sur les choix stratégiques engagés par l'État et l'Europe face à la concurrence mondiale ont constitué un arrière-plan permanent du débat. Nombre de réflexions qui ont traversé les quatre mois d'échanges se rapporteraient davantage à **l'instruction d'un plan ou programme d'ampleur nationale qu'à un débat public sur le seul projet d'Imerys**.



Réunion publique de lancement, Moulins, 12/3



Réunion publique à Montluçon, 9/7

AMÉNAGER DES MINES TOUT EN MÉNAGEANT L'ENVIRONNEMENT, UNE ÉQUATION MINIÈRE INSOLUBLE ?

À titre individuel ou collectif, les publics convoquent souvent l'enjeu temporel : **engager la transition écologique et énergétique sans attendre fait consensus, mais les arguments portent sur des modèles de développement très différents.**

Pour une partie du public, l'urgence d'une transition justifie de faire évoluer notre consommation vers des mobilités plus soutenables ; la priorité est d'adapter la société au bouleversement climatique, et la production d'un lithium français est alors perçue comme une opportunité industrielle et un levier d'action pour décarboner les transports. D'autres prônent une vision plus radicale des enjeux écologiques, considérant que ce type de projet est un pis-aller, ne permettant pas de modifier en profondeur les comportements pour contenir notre dépendance aux matières premières critiques, quelles qu'elles soient. Prônant la sobriété avant toute chose, ces participant.es critiquent les impacts de l'extraction, en conflit avec la défense du vivant.

Le débat a rarement fait émerger de passerelles entre celles et ceux qui considèrent l'extraction minière comme une voie pragmatique de résolution des problèmes et les tenants d'une bifurcation écologique alliant sobriété énergétique et préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, en France ou à l'international, de nouveaux procédés industriels (fabrication de batteries, géothermie et autres modes d'extraction) sont apparus dans le champ médiatique, interpellant les publics soucieux de connaître

leur niveau de maturité. Ces nouveautés appelleraient une prise de recul et une mise en perspective concrète, à laquelle le débat public ne peut toujours répondre, faute de comparaisons ou de retours d'expérience. Pour autant, ces alternatives potentielles n'ont pas remis profondément en question la pertinence du projet d'Imerys.

LE PROJET EN PARTAGE : CONTRÔLE, GOUVERNANCE ET RETOMBÉES LOCALES, PILIERS D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT MINIER PERTINENT POUR LES TERRITOIRES ?

La somme de ces incertitudes a fait converger la quasi-unanimité des participant.es vers une exigence forte : celle d'un **contrôle intransigeant de l'État sur le projet porté par Imerys**, tant au moment de l'instruction des dossiers que lors de l'exploitation, si le projet voit le jour. À cet égard, la reconnaissance par décret, en fin de débat, du projet d'Imerys comme « Projet d'Intérêt National Majeur » a surpris, et inquiété.

Le débat a aussi questionné la capacité du projet à réussir une implantation vertueuse sur son territoire de l'Allier. Quels sont les atouts d'attractivité permettant de transformer l'essai d'une relocalisation en démultipliant les retombées positives pour le territoire ? La constitution de filières locales de formation, d'emploi et de fournisseurs est perçue comme un **facteur clé de réussite du projet** pour les populations qui en hériteront. Il est attendu un schéma de développement équitable, créant les conditions d'une **solidarité territoriale** au-delà des seules communes d'implantation du projet.

Au local, la question du contrôle s'est doublée de fortes attentes sur **la publication de la suite des études** et, plus largement, d'une association des publics à la gouvernance. Aussi **l'enjeu démocratique apparaît-il prépondérant**. Une gouvernance modernisée serait la garantie d'une meilleure prise en compte des enjeux locaux, et un gage de reconnaissance pour des parties prenantes qui souhaitent défendre leurs intérêts, au-delà de ce que propose le Code minier. En instruisant des questions de fond sensibles, comme la concurrence de l'usage des ressources, le partage de la valeur, ou les indemnités et compensations jusqu'à l'après-mine, une partie des publics propose indirectement de compléter le Code minier d'une certaine part **d'expérimentation locale**. En ce sens, les propositions de groupes de travail avancées par la Préfecture et les engagements pris par Imerys pour nourrir son dispositif de concertation des normes les plus exigeantes du standard IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance) permettront peut-être d'avancer collectivement vers des adaptations territorialisées et partagées, si le projet se poursuit.

Les points d'attention

De manière non exhaustive, sont rappelés ci-dessous les sujets prioritairement débattus par les publics, ainsi que les points d'attention qui s'y rattachent et devront être approfondis, si le projet se poursuit.

LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet d'Imerys comporte plusieurs sites et de multiples dimensions techniques dont une grande partie a été questionnée par le public.

- **La profondeur et la durée d'extraction à Échassières** : à ce stade, l'extraction est envisagée pour une profondeur maximale de 400 mètres. Cette donnée est majeure pour la caractérisation des impacts du projet et la durée d'exploitation envisagée (25 ans). Or, il est apparu au fil du débat public que la profondeur pourrait être réévaluée suite aux études à venir. Le débat n'ayant pas clarifié les critères et modalités décisionnels et d'autorisation qui permettraient de fixer la profondeur, ce sujet constituera sans doute un enjeu de la concertation continue.
- **L'aménagement et l'insertion territoriale du site de La Loue à Saint-Victor** : si l'intégration territoriale de l'usine est perçue par certains acteurs comme une opportunité de créer de nouvelles synergies avec le tissu industriel local, le débat a également mis en lumière les enjeux d'insertion d'un nouveau site industriel au sein de l'agglomération de Montluçon : impact des flux quotidiens, incidence sur la voirie et le schéma de circulation, projet d'aménagement d'ensemble, sujets sur lesquels des éclaircissements restent à apporter.
- **Les procédés industriels innovants** : certains procédés industriels novateurs (« Zéro Rejet Liquide »...) constituent un défi à relever ; la mise en œuvre de la phase pilote devra faire la démonstration de la maîtrise des procédés et des risques, face à des publics en attente de garanties.
- **La localisation de la plateforme de chargement à Saint-Bonnet** a rencontré une vive opposition, en raison des impacts sur le cadre de vie, mais aussi au regard de l'identité que cherche à développer la commune (station verte, Naturopôle). Le débat a conduit à explorer des alternatives (transport par canalisation jusqu'à Montluçon, installation de l'usine de conversion à Échassières...), et à questionner le processus de sélection du site. Imerys s'est engagé à étudier la proposition de riverain.es de déplacement du site vers le sud, sur la commune de Vicq, et à améliorer l'insertion de la plateforme en travaillant avec les parties prenantes.
- **La régénération de la ligne ferroviaire Gannat-Montluçon** : l'acheminement par train des produits de l'extraction constitue pour Imerys une condition *sine qua non* à la réalisation du projet, permettant de réduire son bilan carbone. Au-delà du seul usage de fret, c'est également l'opportunité d'amélioration de la desserte locale qui rassemble les acteurs du territoire. Malgré les propos rassurants de l'État et SNCF Réseau, le débat a fait apparaître des doutes répétés sur le financement des



Réunion publique à Paris, 9/4

travaux et sur leur calendrier (la ligne sera-t-elle prête à temps ?), faisant planer la crainte d'un « plan B » (transport par camion), considéré comme inacceptable.

- **Le bilan carbone du projet** : Imerys a été questionné sur ses consommations énergétiques et émissions de GES : comment les réduire, quelle optimisation du bilan carbone (ciment, transports, etc.) ? Plusieurs suggestions ont été formulées (métakaolin, biochar, biogaz...), dont certaines seraient à étudier et d'autres constituent des pistes d'évolution à plus long terme.

DES IMPACTS ENCORE INCERTAINS, FAUTE D'ÉTUDES FINALISÉES

- **Déchets et résidus** : avec 1 350 000 tonnes annuelles de résidus à Échassières, et 600 à 800 000 tonnes issues de l'usine de conversion, la caractérisation de la dangerosité des déchets est cruciale. À Échassières, Imerys envisage, pour les stocker, de combler les galeries de la mine et de remblayer la carrière de kaolin ; le public exige que les solutions techniques qui seraient retenues pour l'étanchéité du stockage (membranes, végétalisation, drainages, pompes souterraines, contrôles des eaux de rejet...) soient pérennes, au-delà de l'exploitation du site. À La Loue, le devenir des déchets reste flou : choix du ou des site(s), modalités de stockage, modes de transport selon les résidus.
- **La circulation des eaux souterraines dans le secteur d'Échassières** inquiète particulièrement. Les galeries souterraines pourraient-elles drainer les eaux de surface via les fissures du massif granitique (même si elles semblent rares) ? Les eaux souterraines vont-elles entrer en contact avec les déchets stockés dans les galeries, risquant une contamination de l'environnement ? Les études hydrogéologiques sont en cours et une grande partie du public attend des réponses.

- **La disponibilité de la ressource en eau** a été au cœur du débat, dans un contexte de tensions sur la ressource et de changement climatique. Peut-on prélever chaque année 1 200 000 m³ d'eau dans les bassins de la Sioule et du Cher ? Comment prévenir de futurs conflits d'usages ? Le débat a montré que la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Montluçon ne permet pas de faire l'économie d'une étude de l'impact de ce prélèvement indirect dans le Cher, en manque chronique d'eau, ce qui pourrait questionner le choix du site de La Loue. Si les perspectives semblent plus favorables sur la Sioule (débits soutenus par le barrage EDF des Fades, projets de stockage d'eau sur site à Échassières), ces pistes posent elles-mêmes des questions auxquelles devra répondre Imerys.
- **Impacts du projet sur les milieux naturels et la biodiversité** : les milieux naturels et faunistiques autour de la mine, dont certains sont déjà en souffrance (forêt des Colettes, zones humides), ne vont-ils pas dépérir si le projet entraîne une baisse du niveau des nappes souterraines ? Les études hydrogéologiques apporteront des éléments de réponse, mais les aléas restent nombreux. Pour autant, pour une partie du public, le projet d'Imerys, même s'il contribue à la transition énergétique, ne peut se faire au détriment de la préservation des milieux naturels.
- **Les risques industriels et sanitaires** (séismes, explosions, radioactivité, dispersion de produits chimiques, incendie...), soulèvent des craintes. À l'avenir, quel classement (Seveso ?) présentera les garanties suffisantes pour sécuriser l'environnement et les personnes ? De même, quelles garanties de **protection sanitaire** les pouvoirs publics pourront-ils apporter ? À ce jour, l'État rejette l'idée d'une étude épidémiologique, considérant que la procédure d'évaluation des risques pour la santé réalisée dans le cadre des études réglementaires constitue une réponse suffisante.
- **Enfin, la gestion de l'après-mine** interroge, tant au regard des erreurs du passé, présentes dans les mémoires locales, qu'en raison des nouveautés introduites par la



Forum de lancement, Gannat, 14/3

réforme du Code minier, pas encore expérimentées. La restauration des sites, la stabilité et la pollution des sols, la qualité de l'eau seront les principaux points de vigilance. Une association des parties prenantes sur ce sujet pourrait contribuer à dépasser une perspective de *réponse aux problèmes* (engagement de responsabilité juridique, fonds de garantie financière), pour construire collectivement une *trajectoire souhaitable*.

QUELLES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES ?

Dans une région en déclin démographique et économique, les promesses en matière d'emploi ont fait l'objet d'échanges nourris, ouvrant le débat sur la question de l'intégration du projet dans la dynamique des territoires.

- **Emplois** : le débat a permis de préciser la nature et le nombre des emplois **directs** prévus et de clarifier l'évaluation du nombre d'emplois **soutenus**. Les attentes portent sur la qualité des emplois directs (pérennité, statut, conditions de travail), et plus encore sur l'exigence que les emplois **profitent réellement à la population locale, sans déstabiliser les entreprises locales**. Un dispositif *ad hoc*, associant l'ensemble des acteurs, s'est imposé comme une mesure indispensable pour accompagner le recrutement, la mise en place de filières de formation, la politique de sous-traitance et les conditions d'accueil de nouvelles populations.
- **Des impacts adverses** sont redoutés sur d'autres secteurs économiques, principalement le tourisme, mais aussi l'immobilier et l'agriculture – conduisant à des demandes de surveillance des effets induits du projet et de compensations, si nécessaire.
- **Un défi en termes d'aménagement du territoire**, dans des bassins confrontés à un déclin des infrastructures et services. Logement, mobilités, services publics : les élus du territoire se disent prêt.es à relever les défis mais soulignent les questions qui se posent en termes d'équité, de cohérence et de moyens financiers. Élu.es et citoyen.nes interpellent l'État sur le besoin d'une stratégie globale, et d'un accompagnement concret.
- **Le partage de la rente minière, enjeu d'adaptation du modèle minier jusqu'à l'après-mine** : clarification des dommages miniers, indemnisation et compensations de ceux-ci, partage des risques et des bénéfices de la concession... Imerys et l'État sont questionnés sur les modalités d'association des communes et citoyen.nes du territoire aux bénéfices économiques générés par le projet.

Au final, la perception des retombées socio-économiques du projet confronte des visions d'avenir différentes : revitalisation d'un territoire en perte de vitesse pour les uns, rupture avec une identité et une dynamique à l'œuvre pour les autres. **Organiser le dialogue entre ces visions contrastées et rechercher des équilibres** : un tel objectif ne saurait être atteint sans une élaboration collective impliquant toutes les parties prenantes.

Les principales recommandations

Des questions sur les caractéristiques du projet n'ont pas pu trouver de réponse durant le débat. La Commission particulière recommande à Imerys, à RTE, et à l'État, chacun pour ce qui le concerne, d'exposer les critères de décision concernant **la profondeur et la durée d'exploitation** de la mine, **l'équilibre du réseau électrique**, le **bilan carbone** global. Il est demandé à Imerys de partager les données concernant les **risques** et d'élaborer, en concertation avec les parties prenantes, **un plan de gestion de ces risques** ; de clarifier en quoi le standard IRMA porte des exigences supérieures aux législations française et européenne et comment il s'engage à les respecter.

Plus globalement, un besoin **d'implication des parties prenantes et des citoyen.nes** dans la gouvernance du projet s'est largement exprimé. Il est recommandé à Imerys, en lien avec la Préfecture, de clarifier les complémentarités entre les différentes instances et groupes de travail prévus, et :

- de préciser les dispositifs de concertation (nature, mandats, composition et moyens) ;
 - de veiller au caractère complet et accessible des informations transmises aux publics. La liste des études et informations nécessaires a été établie ;
 - d'associer les acteurs locaux à la réalisation de ces études.
- Il est par ailleurs recommandé à Imerys de rendre compte des moyens mis en œuvre pour **maximiser l'ancrage local du projet**, en considérant :
- le besoin de constitution d'un vivier de compétences locales ;
 - la nécessité d'étudier les impacts adverses potentiels sur d'autres activités ;
 - les possibilités d'intéressement des citoyen.nes et du territoire aux bénéfices du projet.

Il est également recommandé à Imerys de poursuivre les études sur la **nouvelle option d'implantation de la plateforme ferroviaire** et de publier une **analyse comparée** complète des scénarios.

Il est recommandé à l'État et à SNCF Réseau de rendre public **l'avancement technique et financier du projet de régénération de la ligne ferroviaire**, et à Imerys de clarifier l'effet d'un retard éventuel de ce chantier sur la **date de démarrage du projet commercial**.

Enfin, les controverses sur les usages et la sobriété ayant questionné l'opportunité du projet, la Commission particulière recommande par ailleurs à l'État **d'ouvrir un débat sur sa stratégie** d'approvisionnement en métaux et minerais critiques, sur les activités minières ; ainsi qu'un débat **sur les trajectoires en matière de mobilités**. Considérant le besoin fort de **régulation et de contrôle**, la Commission recommande enfin à l'État de préciser les mesures **d'accompagnement** de la relance minière, de la structuration d'une **filière** nationale du lithium et de son **recyclage**.



Retrouvez l'ensemble des recommandations et des demandes de réponses détaillées dans le compte rendu du débat public

<https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-enseignements-du-debat-6176>

Pour nous suivre :     

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr
debatpublic.fr